



comprendre



phosphorer



décider



E-conférences

Comprendre, phosphorer, décider

Finances Hospitalières 2020





La relance de l'investissement hospitalier

La pression financière, qui pèse sur les hôpitaux publics par l'action de différents mécanismes de régulation de l'ONDAM (plans d'économies, gels prudentiels, sous-exécution de l'ONDAM ; régulation prix/volumes...), a provoqué une dégradation de la situation financière des établissements et une baisse drastique des investissements.

Un niveau minimum d'investissements, que la FHF évalue à 7% des produits hospitaliers, est pourtant indispensable pour permettre le renouvellement des installations et des équipements, la rénovation des bâtiments et rénovations,

restructurations et reconstructions, les investissements innovants, le développement des SI interopérables et du numérique, sans oublier l'intégration systématique des objectifs de développement durable.

La FHF appelle de ses vœux un plan de relance de l'investissement hospitalier depuis plusieurs années. Les travaux relatifs à la reprise d'un tiers de la dette hospitalière et au plan de relance complémentaire de 6 Md€ doivent désormais être engagés sans délai, compte tenu des fortes attentes des équipes hospitalières en matière notamment d'investissements courants.

Une évolution des modes et du pilotage des financements

L'évolution des modes de financement du système de santé ne peut se limiter à la seule évolution du financement des hôpitaux publics, déjà fortement forfaitisé. Mis en évidence avec la crise du Covid, la responsabilité populationnelle et le parcours patient sont l'affaire de tous les acteurs de santé et non des seuls hôpitaux. Des travaux associant les acteurs de

la médecine de ville et les hospitaliers doivent donc être menés en ce sens. De même, une rénovation profonde du pilotage de l'ONDAM est nécessaire afin de passer d'une régulation comptable annuelle voire infra-annuelle à un pilotage pluri-annuel et médicalisé fondé sur des objectifs de santé publique.

Une simplification de la facturation hospitalière

Des débats intéressants ont permis de poser cette problématique lors du Ségur de la santé, avec des propositions allant de la « grande sécu » à la simplification indispensable de la facturation hospitalière, en passant par le tiers payant intégral à l'hôpital avec guichet national unique assuré par l'assurance-maladie obligatoire.

La question du reste à charge est posée, même s'il est faible en moyenne sur les soins hospitaliers. Il est toutefois

très inégalement réparti, pouvant atteindre des montants importants du fait de sa forte concentration sur les séjours longs de médecine, sur les patients les plus âgés et les personnes les plus démunies sans couverture complémentaire.

Ces sujets, de nature à alléger la charge de travail actuelle des hôpitaux publics, doivent faire l'objet de travaux urgents afin d'engager des réformes ambitieuses et innovantes.

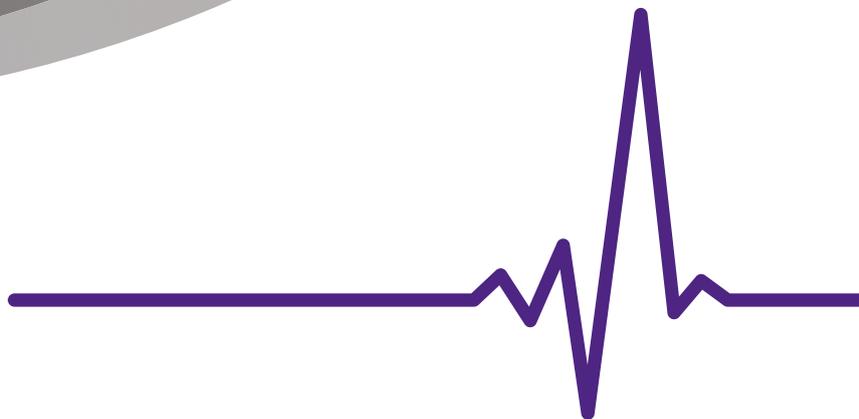
L'hôpital créateur de valeurs !

Changeons de paradigme... au-delà de ces problématiques, c'est un véritable changement de perspective qui est attendu : ne plus considérer l'hôpital public comme un facteur de coûts, voire de surcoûts mais comme créateur de valeur, y compris économique, dans les territoires et les régions.


Cécile
CHEVANCE

Directrice du pôle Finances,
Fédération Hospitalière de France





Agnès de Ribet

**Directrice du *marketing*
et de la communication**

T + 33 (0)1 41 25 85 85

E agnes.deribet@fr.gt.com



grantthornton.fr



« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.

© 2020 Grant Thornton. Tous droits réservés. Impression sur papier provenant de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique. Création : Ynfluence. Crédit photo : shutterstock (photographies retouchées).